

Questions au Feuilleton

[Français]

LE BIEN-ÊTRE

LA POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONNER LA NATALITÉ AU QUÉBEC

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable ministre peut-elle dire à la Chambre si son homologue du Québec l'a consultée sur son projet d'encourager la natalité au Québec par une subvention de \$240 aux Québécoises? L'honorable ministre a-t-elle l'intention de promouvoir ce programme et doit-elle en recommander une participation financière au gouvernement?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le gouvernement du Québec n'a pas consulté le gouvernement fédéral sur ce projet qui, je l'espère bien, n'est qu'un ballon d'essai. Nous n'avons reçu d'autre donnée que celle de la presse pour savoir si cette prime à la natalité est une politique valable. Je crois bien qu'on n'a pas encore trouvé à quel coût les mères de famille sont prêtes à faire des enfants, et les projets qui m'ont été remis par d'autres groupes d'étude au Canada porteraient plutôt sur des allocations aux mères de famille enceintes dans les mois précédant l'accouchement, mais certainement pas après celui-ci.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

Le premier rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics—M. Watson.

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Le 2^e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration—M. Wilson.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 7, 11, 33, 44, 73, 167, 213, 286, 402, 622, 954 et 955.

[Texte]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'ORDINATEUR DU CENTRE À MONTRÉAL—L'ENQUÊTE SUR LES ABUS PRÉSUMÉS

Question n^o 7—M. Cossitt:

1. Avant le 22 mai 1979, la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle mené une enquête sur les abus qui auraient été commis par certains fonctionnaires lors de l'utilisation de l'ordinateur du centre de la Commission d'assurance-chômage de Montréal (Qué.) au profit d'autres personnes et, le cas échéant, a) quand l'enquête a-t-elle été ouverte, b) est-elle terminée et si oui, depuis quand, c) a-t-elle été longue et, le cas échéant, pourquoi, d) les résultats seront-ils portés à l'attention du public et, si oui, quand, e) certaines personnes seront-elles inculpées, f) Key Data Canada a-t-il joué un rôle dans l'enquête?

2. L'ancien directeur du Centre de paiement régional de Montréal (Qué.), M. Robert Kingsley, ou l'ancien chef de l'Informatique, M. D. Mainville, étaient-ils impliqués dans cette affaire et, le cas échéant, quel rôle y ont-ils joué?

3. Le gouvernement confirmera-t-il, en donnant les nom et poste de la personne en cause, si un employé de la C.A.-C. de l'époque a effectivement reçu une piscine pour sa collaboration?

4. Le gouvernement dira-t-il s'il a été possible de prouver que certains employés ont reçu sous pli vingt dollars pour essayer de les associer à cette entreprise et donnera-t-il le nom des personnes qui les ont acceptés?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

1. Oui.

a) Au mois d'octobre 1977.

b) Oui, en septembre 1978.

c) Environ onze mois, ce qui n'est pas très long.

d) Non.

e) Le procureur de la Couronne du Québec a indiqué qu'il n'existe aucune preuve dans cette affaire pouvant permettre de porter des accusations au criminel.

f) Le rôle de la société Key Data Canada se bornait à convertir et à informatiser, en vertu d'un contrat la liant à la Commission d'assurance-chômage (C.A.-C.), le système de versement des prestations de la Commission.

2. MM. Robert Kingsley et D. Mainville ont affecté, à temps partiel, trois ou quatre employés de la C.A.-C. à la société Key Data Canada afin qu'ils l'aident à corriger une erreur qu'elle avait commise lorsqu'elle était liée par contrat à un autre ministère du gouvernement. MM. Kingsley et Mainville visaient ainsi à accélérer la conversion du système de la C.A.-C., et on estime que la décision qu'ils ont prise était dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Ils ont agi de façon acceptable dans les circonstances et ils n'ont décelé aucune activité criminelle.

3. Un employé de la C.A.-C. a effectivement fait installer une piscine dans la cour de sa maison. Il avait obtenu un prêt en deuxième hypothèque et s'est servi d'une partie de cet argent pour acheter la piscine. La question a fait l'objet d'une enquête approfondie d'où il ressort que l'employé a incontestablement utilisé ses propres fonds.

4. Au cours de la conversion, le personnel de la C.A.-C. a été réduit d'environ 60 p. 100, ce qui a engendré une vive hostilité chez les employés. On pense que certains employés mécontents ont pu formuler une allégation de ce genre pour se venger. Bien que certaines des personnes interrogées aient déclaré avoir reçu des sommes de \$15.00 ou \$20.00, l'enquête n'a pas mis à jour d'autres preuves à l'appui de cette affirmation.